



NOTE DE SERVICE N° 2011-015

(diffusion générale)

LYON, LE 9 février 2011
NOS RÉF. CN/IM
CONTACT Commandant Christian NEYRET
TÉLÉPHONE 04 72 84 39 59
TÉLÉCOPIE 04 72 84 39 49
COURRIEL christian.neyret@sdis69.fr
PIÈCE(S) JOINTE(S) 1

**Choix du régime de travail des SPP de
catégorie C pour la période du 1^{er} janvier 2013
au 31 décembre 2015**

I. SPP de catégorie C non logés en casernement

En application de la délibération du conseil d'administration du 26 juin 2009, les sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C non logés en casernement sont consultés afin d'exercer leur choix relatif à leur régime de travail du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Un exemplaire de cette note de service et du formulaire de réponse ci-joint devra impérativement être remis à chaque SPP de catégorie C non logé en casernement.

Le choix pour l'un ou l'autre des régimes de travail (droit commun en 12 heures ou dérogatoire en 24 heures) sera effectif pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Pendant la période d'affectation au CTA/CODIS le régime de travail est celui du CTA/CODIS.

Le formulaire ci-joint est à remettre par les intéressés dans les meilleurs délais et au plus tard le 20 mars 2011, à leur hiérarchie.

Les demandes devront être transmises au GGEC chaque semaine et au plus tard avant le 31 mars 2011, délai de rigueur.

En l'absence de réponse, c'est le régime de travail de droit commun en 12 heures qui s'appliquera jusqu'à la prochaine consultation.



II. SPP de catégorie C logés en casernement

Les agents logés actuellement seront consultés pour le choix du régime de travail lors de la libération de leur logement.

Dans l'hypothèse où un sapeur-pompier professionnel obtient l'affectation d'un logement en casernement, il lui sera appliqué le « régime de travail des sapeurs-pompiers professionnels logés en casernement » ou le « régime de travail hebdomadaire avec gardes des sapeurs-pompiers professionnels logés en casernement ».

SIGNALÉ

Colonel Serge DELAIGUE
Directeur départemental

**Formulaire de consultation
des SPP de catégorie C non logés en casernement
pour le choix du régime de travail pour les années 2013, 2014, 2015**

Grade - Nom - Prénom :

.....

Affectation actuelle :

.....

Régime de travail	<i>Mettre une croix dans la cellule correspondante à votre choix</i>
De droit commun en 12 h	
Dérogatoire en 24 h	
<i>Hebdomadaire avec gardes de 12 h</i>	
<i>Hebdomadaire avec gardes de 24 h</i>	
<i>Hebdomadaire sans garde</i>	

Signature de l'agent

Visa Chef de Casernement

Visa Chef de groupement

Le :/...../2011

Le :/...../2011

Le :/...../2011

Ce formulaire est à remettre à votre hiérarchie avant le 20 mars 2011